

C'est le 21 octobre 1905 que l'intimée forme sa présente action en déclaration d'hypothèque, contre l'appelant, détenteur des mêmes immeubles, affectés par acte d'hypothèque en faveur de l'intimée, reçu par Mtre Forest, le 26 octobre 1897, pour la somme de \$1500.00, et consenti par l'auteur de l'appelant, savoir: le nommé J. A. Lamarche, et dont l'enregistrement eut lieu le 27 octobre 1897.

"L'hypothèque à Delle Marie Brosseau fut donc consentie le premier avril 1892 par les détenteurs d'alors desdits fonds de terre, savoir: Azarie et Toussaint Bourassa, qui les revendirent au nommé Lamarche, le 22 septembre 1897, par acte reçu par Mtre Forest, notaire; lequel Lamarche consentit ensuite l'hypothèque de l'intimée, le 26 octobre 1897.

"Le 27 octobre 1905, l'appelant comparut par les avocats eux-mêmes, qui formèrent l'action en déclaration d'hypothèque dudit Beaudoin contre l'appelant, le 28 janvier 1907.

"Le 3 novembre 1905, le nommé François St-Germain devient curateur au délaissement par l'appelant desdits fonds de terre. Ce n'est que le 27 avril 1906, que le jugement en déclaration d'hypothèque est prononcé contre ces immeubles et que la vente en est ordonné sur le curateur Saint-Germain.

"Il y a intermède; l'intimée attend un moment propice, pour faire procéder à telle vente; durant le temps qui s'écoule, à compter du 27 avril 1906 à venir au 27 avril 1908, alors qu'elle apprend que le nommé Beaudoin a profité de sa lenteur pour faire vendre les biens en question, le 28 mars 1907, par le shérif, sur sa propre action en déclaration d'hypothèque, laquelle il avait fait mouvoir au nom de Beaudoin.